

## Imprimantes : par le WIFI ça marche aussi



Il est possible d'imprimer à partir d'un ordinateur portable personnel en envoyant les documents (sous forme PDF ou Word ou Excel) depuis votre messagerie institutionnelle à l'adresse suivante : [impression@etudiant.unimes.fr](mailto:impression@etudiant.unimes.fr)

Vous trouverez plus d'informations dans notre page [Service/ Imprimer - Photocopier - Scanner.](#)